Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026_107-DE

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 29 septembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,
En suite de convocation en date du 23 septembre 2026,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Jonathan DUEZ
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Monsieur Jérôme VANDESAVEL donne procuration à Madame Marie-France VOISIN
- Madame Christelle LION donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Christelle FOLLIARD
- Monsieur Lionel LESUR donne procuration à Madame Jocelyne HEBBELINCK
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Monsieur Pascal BAILLEUL est désigné secrétaire de séance.

Objet : Cession du terrain cadastré section AD 217 – rue Henri Darras

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la ville est propriétaire d'un terrain cadastré section AD 217, d'une superficie de 1 461 m², situé en zone naturelle (Zone N).
Que la ville a été saisie d'une demande d'acquisition par Monsieur et Madame BUDNIEWSKI, propriétaires riverains de la cette parcelle pour un montant de 1 500 €.
Que les services des Domaines ont été interrogés sur la valeur vénale de la parcelle. Par avis en date du 12 août 2026, ces derniers ont évalué le terrain à 2 170,00 €.
Après négociations avec les acquéreurs, un accord a été trouvé pour un montant de 2000,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle cadastré section AD n°217 au profit de Monsieur et Madame BUDNIEWSKI ou de tout autre acquéreur venant s'y substituer,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout document à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 septembre 2026

MAIRIE DE LOISON-SOUS-LENS (P. de C.)

Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI